



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Inspection pédagogique régionale

Affaire suivie par
Charles NAIM
Téléphone
01 57 02 68 48
Fax
01 57 02 61 62
Mél

Charles.Naim@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
Web : www.ac-creteil.fr

Créteil, le 31 mars 2016

L'Inspection pédagogique régionale
de Lettres

à

Mesdames et Messieurs les professeurs
de Lettres classiques et modernes,
chargés d'un enseignement de Langues
et cultures de l'Antiquité

s/c de Madame ou Monsieur
le Chef d'établissement

Objet : Baccalauréat 2016 – Épreuves orales facultatives et épreuves de spécialité de Langues et cultures de l'Antiquité

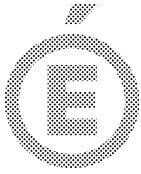
Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance des dates fixées pour les épreuves de Langues et cultures de l'Antiquité, pour la session 2016 du baccalauréat général :

- l'épreuve écrite de spécialité aura lieu le 22 juin (de 14h à 17h) ;
- les épreuves orales facultatives se dérouleront les 11 et 18 mai, de 14 h à 17 h, pour les académies de Créteil, Paris et Versailles (avec réunions d'entente pour tous les examinateurs à 13h30 et réunions d'harmonisation en fin de demi-journée d'interrogation dans chaque centre).

Nous vous rappelons que tout professeur chargé d'un enseignement de latin ou de grec peut être convoqué comme membre du jury.

La réunion d'entente préalable, à laquelle seront convoqués les professeurs modérateurs pour les épreuves facultatives, aura lieu le 4 mai 2016, de 14h à 17h, au lycée Condorcet, rue du Havre, Paris 9^e.



2

À l'issue de la session précédente, nous avons été alertés sur des modalités d'interrogation ne correspondant ni à la réglementation ni à l'esprit de l'épreuve orale facultative de Langues et cultures de l'Antiquité. Même si ces problèmes ne concernent pas l'ensemble des interrogations, il nous semble utile de rappeler trois points importants :

- La **Charte interacadémique 2016**, que nous vous adressons, vise à harmoniser les pratiques et à faciliter ainsi le travail de chacun, tant dans la préparation des élèves pendant l'année qu'au moment de l'examen ; afin que les épreuves se déroulent en toute équité, dans l'intérêt de nos élèves et de nos enseignements, il importe que chacun s'y réfère exactement.
- Certains élèves de terminale ont suivi des parcours particuliers (élèves grands débutants, conditions particulières tenant au parcours individuel de l'élève ou aux aménagements horaires locaux...). Le **descriptif interacadémique** des lectures et activités, obligatoirement visé par le chef d'établissement, **doit faire mention de ces particularités** : chaque examinateur veillera à les prendre en compte dans son interrogation et dans son évaluation.
- Il convient enfin, afin que soit respectée la **collégialité de l'évaluation**, que tous les examinateurs participent aux réunions d'harmonisation des notes, prévues à la fin de chaque demi-journée d'interrogation. Les inspecteurs pédagogiques régionaux seront présents à quelques-unes de ces réunions.

Nous savons pouvoir compter sur votre engagement et sur votre souci d'exercer dans les meilleures conditions la mission qui vous est confiée. Vous souhaitant bonne réception de ce courrier, nous vous adressons nos cordiales salutations.

Pour l'Inspection pédagogique régionale de Lettres

Charles NAÏM